

## MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

TRACFIN www.economie.gouv.fr/tracfin

Paris, le 12 décembre 2017 N° 137

## EN PRESENCE DE GERALD DARMANIN, MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS, TRACFIN PRESENTE SON RAPPORT ANNUEL TENDANCES ET ANALYSE DES RISQUES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME EN 2016

Ce rapport identifie chaque année les tendances et sujets émergents en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment par l'analyse des informations reçues par Tracfin. Cette édition 2016 souligne en particulier l'importance du renseignement financier et d'une coordination renforcée du renseignement dans la lutte contre le terrorisme, qui sont les priorités édictées par le Président de la République et mises en œuvre par Tracfin sous l'égide du ministre de l'Action et des Comptes publics.

Ce rapport 2016 met en évidence quatre faits marquants :

- 1. La forte mobilisation des acteurs de l'Etat contre le terrorisme. Les derniers événements dramatiques survenus en Europe en 2015 et 2016 ont démontré la pertinence du renseignement financier au profit du dispositif mis en place au niveau national en matière de lutte contre le terrorisme. Pour faire face à cette menace persistante, des partenariats bilatéraux et multilatéraux ont été instaurés. Fort de cette collaboration, Tracfin a notamment cartographié les réseaux internationaux de collecteurs financiers de Daech, fruit de la coopération entre services de renseignement et opérateurs du secteur privé.
- 2. La persistance du développement des réseaux criminels spécialisés dans les escroqueries financières de grande envergure. Le rapport alerte notamment sur le développement des fraudes au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), les fraudes aux prélèvements SEPA, et les escroqueries à l'investissement en diamants physiques.
- La continuité en matière de lutte contre la corruption, les fraudes fiscales et sociales. En matière de fraudes fiscales et sociales, Tracfin contribue largement à l'effort de redressement engagé depuis 2013, notamment par le renforcement



- des échanges avec l'administration fiscale. Tracfin suit également les nouvelles formes de fraudes aux cotisations sociales induites par le développement de l'économie collaborative, en particulier dans le secteur des VTC.
- 4. L'accroissement des nouveaux risques issus de la révolution technologique en cours dans les services financiers. Le Service appelle ainsi à l'adaptation de la règlementation LCB/FT pour favoriser l'intégration des opérateurs de monnaies virtuelles telle que les plateformes de change, les grands acteurs du web que sont les GAFA et les opérateurs de téléphonie mobile.

## Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a déclaré :

« Ce rapport illustre le rôle décisif du travail de renseignement financier mené par Tracfin dans la lutte contre le financement du terrorisme, la fraude et le blanchiment. Il démontre la nécessité absolue d'amplifier la coordination et la fluidité d'informations entre Bercy et l'ensemble des services de renseignement pour combattre la menace terroriste et toutes les formes de criminalité. En tant que ministre de l'Action et des Comptes publics, j'entends également poursuivre les efforts de régulation, de réglementation et d'encadrement face aux risques liés aux nouvelles technologies. »

L'année 2016 et le premier semestre 2017 ont marqué une constance dans l'engagement de Tracfin pour contribuer à la lutte contre les fraudes aux finances publiques et le financement du terrorisme. Les chiffres d'activité de Tracfin entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2017 montrent la constance du partenariat public-privé en matière de LAB/FT, avec une progression de 7 % des informations reçues (44 845 informations au 31 août 2017) par rapport à la même période en 2016.

La lutte contre le terrorisme et son financement restent des engagements prioritaires du Service. Tracfin a transmis 443 dossiers d'investigation « Financement du terrorisme » aux différents services de renseignement, à l'autorité judiciaire ou aux services de police judiciaire en charge de la lutte contre le terrorisme, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2017, soit une hausse de 78 % par rapport à la même période 2016.

De nouveaux changements substantiels des règles législatives sont attendus dans les prochains mois dans le cadre des discussions de l'évolution de 4<sup>ème</sup> directive antiblanchiment (dite 4<sup>ème</sup> Directive bis) visant à améliorer l'efficacité du dispositif de renseignement financier. Tracfin, au cœur du dispositif, accompagnera nécessairement ces nouvelles mutations.

> Pour consulter le rapport d'analyse Tracfin : www.economie.gouv.fr/tracfin

Contacts presse

Cabinet de Gérald DARMANIN: 01 53 18 45 03 -

presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Tracfin: 01 57 53 27 88 – gaelle.lor@finances.gouv.fr

